

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « ARRETS DE BUS « FOND DE LA PRESSE » ET PETITE PROMENADE », DES LACUNES PREJUDICIALES » (N° 1327) (PS-LES VERTS)

Séance du 24 septembre 2026

Point n° 7

- *LHand : Où en est la mise en conformité de la loi LHand notamment concernant l'accessibilité aux transports publics ?*

La commune de Porrentruy compte à ce jour 36 arrêts de bus simples ou doubles. Depuis la votation du crédit de 400'000 CHF par le Conseil de Ville en novembre 2019, 10 d'entre eux ont été adaptés LHand ou le seront dans les deux ans à venir (projet déjà réalisés). Une priorisation a été établie en collaboration avec Car Postal pour planifier la suite des travaux en fonction de divers critères. Un ou deux arrêts de bus sont concernés chaque année.

- *Aménagements « Petite Promenade » : Serait-il envisageable d'installer un abri bus équipé d'un éclairage, d'un banc intégré et d'une poubelle ?*

La mise en conformité LHand de cet arrêt est prévue lors des travaux du projet Cœur de Ville concernant le Faubourg de France planifiée après la réfection de la Grand-Rue. La route de Bure et la rue Trouillat ont fait l'objet de rénovations ces dernières années et il subsiste un tronçon de 70 mètres à réfectionner entre le Faubourg et la rue de la Colombière. La mise aux normes LHand est compliquée car les deux arrêts de bus sont situés dans une courbe. La refonte globale de ce tronçon de route permettra de réaliser le projet adéquat.

- *Sécurité « Fond de Presse » : Quelles mesures sont prévues pour sécuriser et mieux signaler l'arrêt en direction de la gare, afin de réduire les risques sur ce trottoir étroit ?*

Idem que la réponse « Petite promenade ».

- *Propreté : Quelle est la raison de l'absence de poubelle à « la Petite Promenade » et la ville envisage-t-elle d'y remédier rapidement pour assurer la propreté de cet arrêt stratégique ?*

La « Petite Promenade » est un lieu de passage plus qu'un lieu de détente. Ce n'est pas un endroit identifié comme problématique au niveau des déchets par la voirie, si ce n'est les affiches arrachées de la colonne Morris.

7 septembre 2026

Le Conseil municipal